



Changement de la carte grise...

Par **Mickey**, le **06/04/2012** à **18:13**

Bonjour,

J'ai acheter en novembre une voiture d'occasion, faute de moyen et d'emploi, je n'ai pu faire la carte grise a mon nom qui coûte 150 €.

Donc je roule avec la CG de l'ancien propriétaire et ses plaques, j'ai trouvé l'argent et je vais effectuer les démarches la semaine prochaine.

Je voudrais savoir ce que je risque si la police me contrôle et que j'ai toujours les plaques et la CG de l'ancien propriétaire?

Merci a vous.

Par **Mickey**, le **08/04/2012** à **08:19**

Personne ? vue 60 fois mais personne ?

Par **miac**, le **08/04/2012** à **08:30**

Bonjour

je crois que vous avez un mois pour changer la carte grise après l'achat

Par **chaber**, le **08/04/2012** à **17:59**

Bonjour

Vous risquez également de ne plus être assuré si vous n'avez pas fourni à votre assureur (selon les compagnies) la carte grise à votre nom dans le délai d'un mois.